



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

abattoirs

Question écrite n° 5812

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur l'intérêt et l'importance qui s'attachent à l'implantation d'un abattoir de taille régionale à Fruges (Pas-de-Calais). L'ensemble des élus locaux ne comprendraient pas qu'un projet aussi essentiel soit installé hors d'un vaste bassin de production, qui a déjà fait ses preuves de dynamisme et d'engagement en ce domaine. La décision qui sera prise est un enjeu primordial pour l'avenir du pays des Sept Vallées, concrétisant la volonté du Gouvernement de contribuer au maintien et au développement de l'activité des zones rurales. Il lui demande les perspectives de son action ministérielle secondant ce projet d'avenir.

Texte de la réponse

La région Nord-Pas-de-Calais doit se livrer à une modernisation de son réseau d'abattoirs prestataires de services afin de pouvoir répondre aux besoins du marché en termes de normes sanitaires, de transformation et d'élaboration des produits. Elle doit tenir compte notamment des projets professionnels privés de la filière viande et du fait qu'une partie de la production locale est abattue hors région, en Picardie et en Belgique. Comme le souligne l'honorable parlementaire, une étude a été menée afin de déterminer les besoins en outils d'abattage de la région. La construction d'un abattoir départemental pour le Pas-de-Calais constitue une réponse possible à cet enjeu ; elle ne pourra cependant être approuvée par le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales que si elle s'inscrit dans un schéma cohérent et équilibré au niveau régional afin d'éviter la création de surcapacités risquant de compromettre la stabilité économique des outils d'abattage existants.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5812

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 2002, page 3925

Réponse publiée le : 11 août 2003, page 6274